

Message solennel de Monsieur le Ministre
à l'occasion de la célébration de
la Journée Africaine de la Statistique
le 18 novembre 2014

Mesdames et Messieurs,

Demain **18 novembre 2014**, le Togo commémore à l'instar d'autres pays africains, la Journée Africaine de la Statistique sous le thème : « *Des données en accès libre pour la participation inclusive et la responsabilisation* ».

Cette journée, instaurée en 1990 par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), permet de sensibiliser le public sur l'importance du rôle que joue la statistique dans tous les aspects de la vie sociale et économique des pays.

Mesdames et Messieurs,

Dans la plupart des pays en développement, le plus grand problème auquel font face les utilisateurs de données reste l'accessibilité.

Le thème retenu cette année vient rappeler cette difficulté tout en nous exhortant en même temps à plus d'efforts pour mettre à la disposition de tous les usagers des informations statistiques qui sont disponibles.

Pour la CEA, les données en accès libre permettent une participation inclusive des citoyens en mettant donc à leur disposition les informations dont ils ont besoin pour participer à la prise de décision publique.

Les pays africains gagneraient en adoptant la politique de libres accès aux données statistiques parce qu'il est prouvé qu'un accès plus complet et plus vaste aux publications et aux données statistiques peut aider les citoyens à mieux saisir les processus de prise de décision des gouvernements et à accroître leur responsabilisation, car grâce à une meilleure information, ils sont plus à même de participer activement au débat public.

Cette politique permet également aux citoyens de prendre des décisions éclairées, en les aidant à comprendre les priorités et les valeurs d'autrui.

Dans la même perspective, elle offre aussi à la société civile plus de ressources pour analyser les politiques publiques, ce qui aidera les décideurs à prendre de meilleures décisions en matière de politiques fondées sur des faits.

Pour ces raisons, la communauté internationale déploie des efforts importants pour lever les obstacles qui entravent l'accès à l'information afin de garantir que des citoyens bien informés pourront participer à la vie politique.

Mesdames et Messieurs,

Le souhait du Gouvernement est que les données en accès libre contribuent également à responsabiliser

davantage les citoyens, en leur donnant les informations nécessaires pour examiner les résultats des politiques gouvernementales et évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources publiques, ce qui permet de leur donner par la même occasion, une meilleure compréhension du fonctionnement du gouvernement et de l'utilisation des deniers publics.

L'utilisation intensive des technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi qu'une large accessibilité permettront de réduire les coûts associés à la diffusion et à l'exploitation d'ensemble de données spécifiques.

Ainsi, l'élaboration de plans nationaux de développement doit faire du partage d'information et l'utilisation des outils TIC une priorité, sur la base d'un large processus de consultation.

Eu égard à ces exigences, les résultats des enquêtes financées par des fonds publics doivent être mis en ligne, sans frais supplémentaires et à la disposition de tous les utilisateurs tout en assurant une conservation à long terme de ces résultats.

Mesdames et Messieurs,

En matière de libre accès aux publications statistiques, je note avec satisfaction que notre pays connaît des

avancées qui méritent d'être consolidées au cours des prochaines années.

Parmi ces avancées, je citerai en exemple, le site internet de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, un site dynamique pour lequel des efforts ont été faits pour mettre en ligne le maximum de données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) et des résultats de certaines enquêtes réalisées sur le plan national au Togo à l'instar de l'enquête MICS4 menée en 2010 et l'enquête QUIBB 2011 sans oublier les indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC), les indices harmonisés de la production industrielle (IHPI), les données sur les comptes nationaux de notre pays, etc.

Je citerai également les bases de données telles que TogoInfo, Redatam/Imis et Nada-Togo développées ces dernières années par la DGSCN avec l'appui du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en vue de rendre disponible des statistiques officielles concernant notre pays sous forme de tableaux, de cartes et de graphiques ainsi que toutes autres informations utiles tirées des enquêtes et recensement réalisés par le Système Statistique National.

Mesdames et Messieurs,

La célébration de la Journée Africaine de la Statistique 2014, m'offre aussi l'agréable occasion de souligner l'engagement du Gouvernement qui s'efforce de mobiliser d'importantes ressources pour réformer en profondeur le système statistique national afin de le rendre plus performant et apte à produire des statistiques de qualité nécessaires à la prise de décision, ainsi qu'à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques publiques.

Cet engagement s'est concrétisé par la promulgation le 03 juin 2011 par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, de la loi n° 2011-014 portant organisation de l'activité statistique au Togo.

Cette loi a créé le Conseil National de la Statistique (CNS) et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

L'opérationnalisation du CNS depuis le 16 mai 2013 et la mise en place des Comités Sectoriels contribueront au renforcement de la coordination statistique, élément fondamental pour l'amélioration de la qualité des données statistiques.

Quant à l'opérationnalisation de l'INSEED, une étude de faisabilité a été menée par le Gouvernement avec l'appui technique de l'Observatoire Economique et

Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et l'appui financier de l'Union Européenne.

Les principales conclusions et recommandations sont actuellement en étude et le projet de décret fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'INSEED sera bientôt adopté.

La mise en place de l'INSEED renforcera l'appareil statistique national dans sa mission de production de statistiques fiables pour la conception, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement et permettra à notre pays d'être en harmonie avec l'espace sous régional.

Par ailleurs, à ces efforts s'ajoute l'initiative prise par le Gouvernement d'élaborer la deuxième Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS) du Togo qui couvrira la période 2016-2020.

Aussi voudrais-je saisir l'opportunité pour exhorter tous les acteurs de notre système statistique à apporter leur contribution à la réussite de cette stratégie et pour solliciter l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de cette SNDS 2.

C'est le lieu de remercier tous les partenaires techniques et financiers notamment ceux du Système des Nations

Unies, l'Union Européenne, les institutions sous-régionales ainsi que les Missions de coopération pour leur soutien permanent au développement de la statistique au Togo.

J'exprime également notre gratitude aux statisticiens et aux démographes de notre pays ainsi qu'aux autres personnels d'appui du système statistique national qui travaillent pour le développement de la statistique dans notre pays.

Mesdames et Messieurs,

C'est sur cette note de reconnaissance du Gouvernement des efforts de l'ensemble des acteurs de notre système statistique que je déclare lancées les manifestations marquant la célébration de la Journée Africaine de la statistique au Togo.

**Vive le système statistique national,
Vive la coopération internationale,
Je vous remercie !**